» préciſe, afin de ne pas retarder ou dimi-
» nuer le tems qu'il donne à cette herbori-
» ſation. Quelques Amateurs ayant, depuis
» pluſieurs années, ſuivi les jardins du ſieur
» Royer, & ſes herboriſations à la campa-
» gne, & deſirant continuer, il ſe réſerve
» les Mercredis & Samedis de chaque ſe-
» maine afin de ſe livrer tout entier, les au-
» tres jours, aux perſonnes qui voudront
» s'inſtruire dans ſes jardins.

» Comme les drogues ſimples ſont ſi in-
» timément liées avec les plantes, l'entrée
» de ſes jardins ſera libre aux Garçons Apo-
» thicaires, Epiciers-Droguiſtes, depuis
» quatre heures du ſoir juſqu'à ſix, & ce
» gratuitement; il leur indiquera auſſi des
» jours pour des herboriſations à la cam-
» pagne.

» On trouvera, comme ci-devant, de la
» ſemence & des œilletons de garence de
» la meilleure eſpece connue en Botanique
» ſous le nom de *rubia linetorum ſaliva. C.*
» *Bauhini.* Il y a un avantage ſenſible à ſe
» ſervir d'œilletons pour former une garen-
» ciere, puiſque par ce moyen on peut re-
» cueillir dès la premiere année; au lieu
» que, par la ſemence, on eſt obligé d'at-
» tendre trois ans.

V.

Nouveau fer pour la friſure.

Le ſieur *Sardaillon*, *Marchand Parfumeur, rue S. Denis, près l'Apport-Paris*, a tellement perfectionné ſes nouveaux fers à crêper les cheveux, ſans le ſecours des papillottes, que les femmes peuvent ſe coëffer elles-mêmes ſans aide, s'accommoder les cheveux à la hauteur qu'il leur plaît, & même en dreſſer les racines en vergettes ſans courir le riſque de ſe brûler. Ces fers ſont auſſi très-commodes pour les hommes. Les Coëffeurs & les Coëffeuſes qui s'en rendront l'uſage familier, abrégeront l'ouvrage juſqu'à gagner une heure de tems ſur chaque coëffure en plein. On donne avec le fer qui coûte 9 liv. la maniere de s'en ſervir.

V I.

Manufacture de Crayon minéral.

» Ce crayon minéral & ſans fin eſt ſupé-
» rieur à tous égards à la mine d'Angleterre
» la plus fine, & réunit les avantages de tou-
» tes les autres eſpeces de crayons. La ma-
» tiere eſt non caſſante & de nature à ne ſe
» tailler que très-rarement. Ce minéral,
» auſſi beau que l'argent, fournit d'ailleurs
» toutes les gradations de teinte que le Deſ-
» ſinateur peut deſirer pour écrire, tracer &
» deſſiner en quelque genre que ce ſoit auſſi
» diſtinctement qu'avec la plume ſur le pa-
» pier nouveau chymique-économique ana-
» logue à cette compoſition, de l'invention
» du S^r Deſnos. Il eſt économique, en ce
» qu'il a l'avantage de ſe laver avec une
» éponge & de recevoir juſqu'à 12 ou 15
» fois les divers caracteres que notre crayon
» minéral pourroit y avoir tracés; en ſorte
» que le papier chymique eſt ſupérieur en-
» core à la peau d'âne d'Angleterre, en ce
» qu'il égale la blancheur du papier d'Hol-
» lande. Le crayon minéral & le papier
» chymique ſont également néceſſaires aux
» Militaires, Commerçans, Voyageurs, &
» à ceux qui, par état, ſont obligés d'a-
» voir la plume à la main.

» Prix des deux enſemble, 1 liv. 4 ſous.

» Ce crayon ſe vend auſſi dans un étui,
» comme les crayons ordinaires; & le pa-
» pier étant coupé, peut être inſeré dans
» des porte-feuilles de toutes grandeurs, y
» ſervir de tablettes pour en faire tel uſage
» que l'on voudra.

» A Paris, chez Deſnos, Libraire-In-
» génieur-Géographe du Roi de Dane-
» marck, rue S. Jacques, au Globe.

V I I.

Eau pour le Deſſin &c.

Le ſieur Panſeron, Profeſſeur d'Architecture, ancien Profeſſeur de Deſſin à l'Ecole Royale-Militaire, Auteur de *nouveaux Elémens d'Architecture*, chez Deſnos, rue S. Jacques, demeurant cul-de-ſac Sainte-Marine, maiſon de M. Preſtat, Garniſſeur du Roi, poſſéde le ſecret d'une liqueur qui, étant employée avec de l'eau propre, donne un très-beau bleu d'ardoiſe. M. Rouſſette, Architecte du Roi, s'en ſert dans les coupes & élévations pour exprimer les combles qui ſont couverts en ardoiſe. Nul autre bleu ne paroît plus propre à cet uſage. Le S^r Panſeron n'en a fait juſqu'ici que pour lui, mais doreſnavant il en fera pour ceux qui en deſireront. Le prix eſt de 12 ſous la bouteille d'environ un demi-poiſſon.

Le ſieur Panſeron tient un Bureau où il enſeigne l'Architecture, le Deſſin & les Mathématiques. Prix, 12 livres pour chaque mois d'Hiver, & 10 livres chacun des autres mois de l'année. Les Fêtes & Dimanches, il les montre aux Ouvriers en bâtimens à 2 liv. par mois.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 8 Avril 1772, au Samedi 11 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 16, 20 à 26 livres *le ſeptier*; *idem* au Port de la Greve, de 21 à 26 liv. Le ſeigle, de 16, 17 à 18 livres; l'orge, de 10, 11 à 12 liv. auſſi *le ſeptier*.

Du Mercredi 8 Avril 1772 au Samedi 11 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 à 22 livres; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier*.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Avril 1772.*

		H	ß	
Or de Portug. à . .	720			marc.
Du Mexique à . . .	713			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	15		once.
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	99	5		
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	17	6	
Piaſtres à	49	5		

CHANGES DE PARIS, *du 15 Avril 1771.*

Amſterdam	55 $\frac{1}{4}$	
Londres	32 3	16^{e} à $\frac{1}{8}$
Hambourg	182 $\frac{1}{4}$	
Madrid	15 2 6	
Cadix	15	
Livourne	95 $\frac{3}{4}$ à 96	
Gênes	94	
Lyon, *Pâques*	$\frac{7}{8}$ P. $\frac{5}{8}$ P.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1772.	*Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1082 $\frac{1}{2}$ . . .	1085	1087 $\frac{1}{2}$ 90 . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	44	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	248.	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	70 69	69 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e tirage.	463	463	463 65 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 11 Avril 1771		Du Lundi 14.		Du Mardi 15.
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*
Maupaſſant, ſix d. mois 1771.	A.	Certain, ſix dern. mois 1771.	A.	Hurel, ſix dern. mois 1771.
Raynal, *idem.*	C.	Delamotte, *idem.*	B.	Maigret, *idem.*
Baillot, *idem.*		Bonnet, *idem.*	C.	Viellard, *idem.*
Bardin, *idem.*		Gendon, *idem.*		Fauveau, *idem.*
Pigis, *idem.*	E.	Molliere, *idem.*		Defrance, *idem.*
Penchain, *idem.*		Creuzé, *idem.*		Cochin, *idem.*
Boſcheron, *id.*	F.	Domillier, *idem.*	D.	Filleul, *idem.*
Caron, *idem.*	G.	Maſſon, *idem.*	E.	Marſollier, *id.*
Lenoir, *idem.*		Dujean, *idem.*	F.	Cauchy, *idem.*
Hebert, *idem.*	J.	Thevenin, *idem.*	G.	Defays, *idem.*
Goſſey, *idem.*		Aliſſant, *idem.*	J.	Chaponnel, *idem.*
Clouet, *idem.*		. . . . .		. . . . .
Delarue pere, *id.*		. . . . .		. . . . .
Delarue fils, *id.*		. . . . .		. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 21 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 20 *Mars.*

LA derniere récolte des grains a été si modique dans pluſieurs Provinces, qu'il n'eſt point étonnant que le Peuple commence à y reſſentir les maux affreux de la diſette. Le commerce, exceſſivement gêné par les troubles de la Pologne, n'a répondu qu'imparfaitement aux beſoins de l'Etat, & les libéralités d'un Roi, quelque charitable & généreux qu'il ſoit, ne peuvent ſoulager que les beſoins les plus preſſans. Un Seigneur dont le cœur ne pourra jouir pleinement de la gloire d'avoir formé pour notre bonheur un bon Roi, que quand il aura la douce ſatisfaction d'avoir efficacement concouru à rendre ſes Peuples heureux, cherche tous les moyens poſſibles de ſecourir l'indigent, il s'adreſſe à la Nation, aux Etrangers, à l'humanité entiere pour s'inſtruire des reſſources économiques propres à alléger le poids du malheur. (*Les hommes bienfaiſans ſont invités à nous adreſſer leurs vues ſur cet objet; elles parviendront à la Cour de Stockolm par la voie de nos Feuilles*).

Si la denrée manque en effet dans quelques Provinces, on ne peut en obtenir qu'en procurant au commerce tant intérieur qu'extérieur toutes les facilités & les franchiſes poſſibles, on ne peut y ſuppléer que par l'uſage des nourritures économiques employées çà & là dans les mêmes circonſtances; on s'aidera par la perfection de la mouture & du boulangeage, on excitera les entrailles des bons Citoyens afin qu'ils ſe joignent au Pere des Pauvres pour les ſoulager avec leurs réſerves; on récompenſera par des éloges, des titres, des diſtinctions, des *couronnes civiques*, les Bienfaiteurs des malheureux, ſur-tout les Marchands, en laiſſant les prix des vivres ſe former d'eux-mêmes; l'on aura ſoin de réunir enſemble les charités tant publiques que privées (car elles ſont foibles & impuiſſantes lorſqu'elles ſont éparſes), pour diſtribuer des ſubſiſtances aux pauvres, raſſemblés, s'il eſt poſſible, comme en communauté, pour que la préparation en devienne moins diſpendieuſe, & on ne la leur donnera que pour prix d'un travail utile. Suivant l'exemple donné par le Souverain, tous les cœurs paroiſſent tournés à la bienfaiſance. Dès le 17 Février, les Bourgeois de Philipſtad ſont convenus de ne point diſtiller, de ne point conſommer, de ne point vendre d'eau-de-vie; ils ſe ſont même ſoumis à une amende de dix écus d'argent pour chaque contravention. La Province de Waermeland a pris le même parti. Les Braſſeurs de cette Capitale, en ſuſpendant la diſtillation, doivent ſe ſoutenir réciproquément juſqu'à ce que les eaux ſoient ouvertes. Il faut laiſſer prendre ces réſolutions au zele libre, car des prohibitions légales & générales ont au moins le triſte effet d'ôter violemment les

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

moyens de vivre à une foule d'Ouvriers employés à ce travail, & de perſuader aux Citoyens que l'exercice de leurs profeſſions & par conſéquent leur vie n'eſt que précaire & dépendante des variations humaines.

Les lettres de Fahlun portent que la miſere eſt exceſſive dans la Dalécarlie. Une femme ayant laiſſé chêz elle trois enfans pour aller leur chercher quelque nourriture, & n'ayant pu revenir que le troiſième jour, à cauſe des neiges, eut la douleur, en rentrant, de trouver deux de ces infortunés morts ſur un lit avec quelques tuyaux de paille dans la bouche, & de voir expirer le troiſième. Dans cette Ville même, une femme a tué ſon enfant qu'elle n'étoit point en état de nourrir.

La ſaiſon eſt fort étrange. Le 13, le froid étoit encore à 16 deg. au-deſſous de zéro, de ſorte que l'on pouvoit charier ſur le Port. Le 14 Février, il étoit au 40^e. deg. du thermometre de Réaumur dans le Jaemtland. Le 29 du même mois, à 9 heures du ſoir, il y eut à Laholm en Halland, un orage accompagné de pluie & de tonnerre. Le lendemain on entendit *chanter l'alouette*, & la neige étoit fondue. Le commerce a beaucoup ſouffert de la longue interruption des Poſtes.

L'automne derniere, on a ſalé à Gothenbourg pour le commerce 161,377 tonnes de hareng, on y en a fumé 800 tonnes, & cuit une égale quantité.

On apprend de Chriſtianshaven en Waermeland, que le commerce de fer n'a pas réuſſi à la Foire derniere, faute d'acheteurs. Le défaut de grains & les mauvais chemins font craindre qu'il ne s'y trouve que peu d'Ouvriers pour travailler le fer dans les Forges.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 28 *Mars.*

Deux Norvégiens, Faux-Monnoyeurs, viennent d'être condamnés aux travaux publics. Les mauvais chemins ont interrompu le cours des Poſtes. Ce n'a été que vers le 14 qu'il a été poſſible de franchir le Sund & les Beltes. Le 13 & les jours ſuivans, le froid a été exceſſif ici. On apprend de Gothenbourg que des Marchands de cette Ville ont fait une collecte de 11000 dahlers de cuivre qu'ils ont diſtribués aux pauvres.

Une des raiſons que des Nations du Nord oppoſent à l'affranchiſſement des Payſans, c'eſt que ces malheureux qui ſupportent patiemment la ſervitude ne ſçauroient ſupporter la liberté : il n'y a qu'à voir les Payſans affranchis par le feu Comte de Bernſtorff, il n'y a qu'à voir s'ils ſentent le prix du bienfait, il n'y a qu'à voir s'ils s'eſtiment heureux ; ils élevent une ſtatue à leur Bienfaiteur ! Que ceux qui veulent le bien & n'oſent le faire réfléchiſſent ſur cet exemple !

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 31 *Mars.*

Le Gouvernement a accordé quelques faveurs, par rapport à l'Acciſe, aux Sujets des Etats Héréditaires qui font trafic de marchandiſes des Indes : le prix de ces marchandiſes ſe ſoutient ſur le même pied.

Le prix des aſſurances de Trieſte à Marſeille ſur vaiſſeaux portant pavillon François eſt de 2 ¾ pour cent.

De Goettingue, *le* 3 *Avril.*

La Direction Agraire, chargée de pourvoir aux ſemailles dans la Principauté, a pris des meſures pour recevoir à la mi-Avril & au commencement de Mai de bonnes ſemences par le moyen des bateaux qui aborderont à Munde, Burſfeld & Hajen. Les Cultivateurs à qui l'on fera des avances, les reſtitueront après la récolte.

De Francfort, *le* 7 *Avril.*

On mande de Travemunde, de Hambourg &c. qu'il commence à y arriver des vaiſſeaux & qu'on ſe flatte que le commerce aura bientôt repris ſon cours. Le 28, il entra dans le Port de Hambourg 7 navires François, 5 Hollandois, 4 Anglois &c.

L'impoſition de 30 pour 100 établie ſur les marchandiſes a éloigné les Marchands de la Foire de Francfort-ſur-l'Oder : elle a eu l'effet qu'elle devoit néceſſairement avoir.

On crée à Dreſde du papier-monnoie qui aura cours pour les ſommes au-deſſus d'une rixdhale, & qui pourra être converti en argent comptant à une caiſſe d'eſcompte, moyennant une perte de deux & demi pour

cent. Les Négocians de Leipfick redoutent l'exécution du projet. Par le réglement fait dans cette derniere Ville touchant la mendicité le 29 Février, il eſt défendu de mendier, de laiſſer entrer des Etrangers inutiles, de loger perſonne, hors le tems de Foire, ſans en avertir le Secretariat de la Ville, de donner des aumônes dans les rues, attendu qu'il y a des lieux marqués pour les recevoir & les diſtribuer. Aux charités particulieres, on joint des collectes publiques.

ITALIE.

De Florence, *le 27 Mars.*

On éprouve à Naples, par rapport à l'approviſionnement de l'huile, ce qu'on y a ſouvent éprouvé par rapport aux approviſionnemens de grains & autres denrées confiés à des Magiſtrats, à des Officiers, à des Compagnies, à des Corps privilégiés. Il a fallu permettre un emprunt de deux cens mille écus, fixer le prix de la denrée, créer une Députation nouvelle pour adminiſtrer cette partie, ſoumettre les Marchands à telles fournitures &c. &c. &c. La Ville avoit même demandé un nouveau privilege excluſif pour dix ans, l'application de certaines aumônes à cet objet &c. Les ſoins du commerce ſont bien onéreux pour ceux qui ne ſont pas Commerçans; & les approviſionnemens en deviennent bien incertains & bien chers.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Avril.*

Extrait d'une Lettre de Lisburne dans le Nord de l'Irlande, datée du 22.

» La confuſion augmente de jour en jour » dans cette malheureuſe Province par le » ſoulevement de la populace, à cauſe de la » dureté avec laquelle elle eſt traitée par » les Seigneurs Terriens. Opprimée ſous » le joug de la tyrannie & réduite au plus » affreux déſeſpoir, elle eſt contrainte de » recourir aux armes pour emporter par la » force ce qu'elle n'a pu obtenir par les » ſupplications. Ce déſordre provient des » entraves qui ont été miſes ſur le commerce de ce pays & qui ont laiſſé ſans ouvrage » une grande quantité d'Artiſans. De-là eſt » venue cette hauſſe conſidérable des terres » portées au double & même au triple de » leur valeur intrinſeque; car lorſqu'un » bail eſt expiré, les Seigneurs Terriens ne » conſentent à le renouveller que moyennant un pot de vin que les pauvres Fermiers ſont dans l'impuiſſance de payer. » Quelle eſt la reſſource de ces malheureux » arrachés de leurs habitations...? Ils n'ont » que deux partis à prendre, ou d'aller » chercher un aſyle dans les déſerts de l'Amérique, ou de reſter ici pour groſſir le » nombre des ſéditieux. Telle eſt la vraie » cauſe des troubles de ce pays-ci. Dieu ſeul » ſçait quelle en ſera l'iſſue ».

On écrit de Caithneſſ en Ecoſſe que la meſure de farine qui ſe vend ordinairement 6 shellings, en a valu 12 à la S. Martin, & en vaut actuellement 14. L'énorme quantité de neige tombée dans le pays pendant neuf ſemaines a entraîné la cherté des denrées & un grande perte de beſtiaux.

Suivant une lettre de Woodbridge, Comté de Suffolck, il eſt impoſſible de décrire la détreſſe dans laquelle ſe trouve le pauvre, par le défaut de pain, après une très-bonne récolte. On prétend que pluſieurs Fermiers ont leur bled de deux ans & qu'ils ne l'apportent point au Marché, ſous prétexte qu'ils en tireront meilleur parti à Londres, mais dans le fait pour le porter en pays étrangers. Cette aſſertion n'a pas l'ombre de la vraiſemblance, puiſqu'ils n'en retireroient certainement pas ailleurs autant de profit que ſur les lieux mêmes. Mais ces bruits ſervent à émeuter le Peuple qui, dans cette prévention, a pillé & brûlé un bâtiment chargé de grains, ce qui n'en attirera certainement pas au Marché.

Pendant que Londres manquoit abſolument de charbon, il y en avoit ſept cens bateaux chargés à Shields & à Sunderland, mais retenus par les vents contraires. Attendu la cherté des denrées, les bateliers étoient dans une ſituation déplorable, & il a fallu que les Propriétaires formaſſent une ſouſcription en leur faveur. L'on demandera enſuite pourquoi le charbon eſt ſi cher, & l'on ne voudra pas ſçavoir qu'il a beaucoup coûté.

La Société d'Emulation donnera trois Prix de 25, 15 & 10 guinées, à ceux qui avant le mois de Novembre 1774, auront

recueilli la plus grande quantité de garance ſur un acre de terre.

On équipe 36 bâtimens en Hollande & 4 à Hambourg pour la pêche de la baleine dans le détroit de Davis.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 9 Avril.*

Dans le courant de Mars, il n'eſt ſorti de ce Port que 988 barriques 7 quarts de ſucre brut, & 2405 bar. 95 quint. de ſucre blanc. L'exportation de l'indigo a été de 79,283 l.; celle du café de 1,522,663; celle du cacao de 32,840; celle du rocou de 5230. Depuis le commencement du même mois juſqu'au 1 Avril, le *Héros*, la *Garonne*, le *Duc de Duras*, le *Grand Don de Dieu*, le *S Nicolas*, *l'Economie*, la *Biche*, le *Zéphir*, le *Maupou*, la *Belle Iris*, le *Chevalier de Valliere*, le *Jeune-Louis*, le *Jean-Marie*, *l'Heureuſe Jeanne*, les *Deux-Freres*, le *Fortune*, le *Bacchus*, *l'Aimable-Hélene*, le *Pollux*, le *Grand Alexandre*, la *Solle*, la *Félicité*, le *Trajan*, ſont arrivés des Iſles de l'Amérique. Cependant les prix des marchandiſes de ces contrées ne varient preſque pas. Nous avons reçu de petites quantités de grains de Marans. Il eſt ſorti, dans le même intervalle 633 quintaux de ſeigle, 1725 d'avoine &c.

D'Aix (*en Provence*), *le 9 Avril.*

Le 11 du mois dernier, le Parlement a enregiſtré l'Edit du Roi du mois de Février 1770, portant que pour rétablir & faciliter la circulation des eſpeces, le denier de la conſtitution ſera & demeurera fixé à raiſon du denier vingt du Capital, tel qu'il étoit avant l'Edit de Juin 1768 qui l'avoit fixé au denier vingt-cinq.

De Clermont-Ferrand, *le 10 Avril.*

L'Arrêt de Réglement ci-devant annoncé, par lequel le Conſeil Supérieur a ordonné, d'après des expériences authentiques, que le pain blanc de premiere fleur ſeroit taxé à un denier par livre numéraire du prix du bled réduit au ſeptier de Paris; & le pain bis à un tiers de moins, en y ajoutant quelques deniers pour le bénéfice de fabrication, a été affiché dans toutes les Villes du reſſort. Immédiatement après, le pain qui à Clermont & à Moulin, étoit taxé à 4 ſous la livre, l'a été à 3 ſ. 3 den.; dans les petites Villes, comme à Saint-Pourçain, il l'a été à 3 ſ. C'eſt au Bailli de cette derniere Ville que l'on eſt principalement redevable de cette ſalutaire opération. Ce Magiſtrat s'étant apperçu que l'uſage reçu dans la Province de fixer le taux du pain à autant de deniers que la meſure de bled ſe vendoit de ſous, tenoit le pain à très-haut prix lors même que le bled étoit à bon marché, avoit fait faire pluſieurs expériences qui s'étoient trouvées conformes à celles que l'Auteur de *l'Avis au Peuple ſur ſes premiers beſoins* rapporte; & en conſéquence il avoit changé la taxe du pain, quoiqu'ayant des grains à vendre, il eût intérêt à laiſſer augmenter le prix de la denrée. Les Boulangers avoient interjetté appel de cette Ordonnance à la Sénéchauſſée de Riom. M. le Procureur Général du Conſeil Supérieur interjetta lui-même appel de la Sentence de la Sénéchauſſée pour que l'affaire ne traînât point en longueur: & c'eſt ſur le réſultat de nouvelles expériences conformes aux premieres que la Cour a rendu l'Arrêt de Réglement. Depuis ce tems-là, les grains ont baiſſé, le pauvre a été fort ſoulagé, & les Habitans de l'Auvergne & du Bourbonnois recueillent les fruits précieux de l'inſtruction que les Magiſtrats doivent par-tout ſi efficacement encourager, protéger & conſulter, s'ils ne veulent être les aveugles complices de l'ignorance dont les Peuples ſont les déplorables victimes.

De Saintes, *le 10 Avril.*

Peut-être ſera-t-il utile de faire connoître la maniere dont les mendians valides ſont gouvernés dans notre *Depôt* Si l'on fait mieux ailleurs, c'eſt fournir aux autres l'occaſion de nous apprendre à mieux faire. Lorſqu'on a reconnu dans ces Priſonniers une bonne envie de travailler, on leur permet d'aller dans la Ville demander à être employés. Il y en a qui nettoyent la place du Marché; chaque Marchand leur donne un liard ou deux, D'autres vont deux

ou trois fois par ſemaine chercher les alimens que Madame l'Abbeſſe fait diſtribuer. On n'entend pas dire qu'aucun de ces malheureux ſe comporte mal. Un d'entr'eux veille à ce qu'ils ne s'enfuyent pas, & la précaution devient inutile, car ils aiment à ſe retirer le ſoir dans un aſyle qui ne leur offre plus que des avantages. Il reſte toujours dans le Dépôt un grand nombre d'hommes & de femmes qui travaillent à de petits ouvrages; ils en retirent un bénéfice aſſez encourageant. On en voit qui, réclamés par leurs parens, leurs voiſins, leurs protecteurs, emportent, en ſortant, juſqu'à 50 & 60 livres en argent: ajoutez à cela le goût du travail. Il y a malheureuſement beaucoup de maladies dans le Dépôt; les beaux jours y rameneront la ſanté.

De Lille, *le* 12 *Avril.*

Les bleds & les colſats offrent la perſpective d'une abondante récolte, & promettent une forte diminution de prix, d'autant plus déſirable que leur cherté ſoutient celle des autres denrées.

Le régime réglémentaire eſt toujours variable, & ſes variations ne ceſſent de déconcerter le commerce. Les Magiſtrats de la Ville ont jugé néceſſaire de ſuſpendre l'exécution de leur Ordonnance du 19 Octobre 1771, concernant les marchés aux veaux & aux jambons, & de changer le tarif des ſalaires des vingt hommes des rivages, arreté par leur Ordonnance du 11 Janvier. En prohibant, privilégiant, taxant & réglant, on en eſt évidemment au moins dans un danger prochain de bleſſer les intérêts de quelqu'une des parties, ſans parler de la léſion des droits, tandis que dans tous les points ſur leſquels cette méthode ne s étend pas, les intérêts libres ſe mettent en équilibre d'eux-mêmes.

D'Arras, *le* 12 *Avril.*

Les bleds commencent à baiſſer notablement dans divers cantons de la Province: on eſt obligé de s'en défaire, d'un côté par la qualité des grains qui n'étoient pas de garde, de l'autre par les apparences de la plus ſuperbe récolte que l'on ait vue depuis long-tems. En nous conſolant par ces douces eſpérances, nous devons élever la voix pour réclamer la juſtice contre un abus révoltant qui accéléreroit avecrapidité la ruine de notre floriſſante Agriculture, s'il étoit plus long-tems toléré.

On force, oui l'on force les gros Fermiers à fournir des chevaux, & même des ſemences aux pauvres Laboureurs moyennant une rétribution arbitrairement réglée. L'équité même ſe laiſſe ſéduire, ou du moins elle balance entre le droit des uns & le beſoin des autres. On dit, *ces Laboureurs ſont pauvres*, mais la pauvreté ne donne pas le droit de diſpoſer de la propriété d'autrui; ſi elle donnoit ce droit, elle pourroit contraindre les riches à fournir à toutes ſes néceſſités, les richeſſes lui appartiendroient; ſi elle donnoit ce droit, il vaudroit mieux obliger les Propriétaires à faire des avances à ces Payſans que les Cultivateurs, car l'uſage de leur argent eſt bien plus libre que celui des fonds du Fermier, & les Propriétaires des champs ſont bien plus intéreſſés ſans doute que les étrangers à leur culture. Les Cultivateurs ne ſont pas aſſez inſenſés pour entretenir plus d'inſtrumens aratoires que leur tenement n'en exige. En leur arrachant des mains leurs outils, on préjudicie donc à leur exploitation, on affoiblit leurs récoltes, on détruit les atteliers de cette floriſſante culture qui diſtingue notre Province entre les Provinces agricoles. Il eſt vrai que ſi l'on n'aide ces pauvres Payſans, leurs champs pourront reſter en friche: cependant il ſeroit abſolument poſſible de les travailler à la bêche; mais il ſeroit plus naturel que les Propriétaires vinſſent à leur ſecours, & enfin dans aucun cas, il ne ſeroit juſte & avantageux de ruiner de gros Fermiers & de détruire de fortes exploitations, pour entretenir de ſimples Laboureurs & cultiver de petits coins de terre. Il ne ſe peut qu'un attelier monté pour exploiter telle étendue de terrein, ſerve encore à exploiter des champs étrangers & épars; c'eſt un double emploi: il ne ſe peut que quand un attelage affecté à telle culture, ſera diverti de ſa deſtination pour être conduit ailleurs, cette culture ne ſouffre & ne ſe détériore: il ne ſe peut qu'une pareille ſurcharge impoſée ſur un Entrepreneur, n'entraîne à la fin ſa ruine, quelque légere qu'elle puiſſe paroître d'abord. Ce n'eſt pas tout; par ce funeſte abus on réduit les gros Fermiers à la néceſſité ou d'abandonner leur

profeſſion, ou de payer des fermages exceſſifs, parce que le pauvre Payſan, qui n'a point d'attelier à entretenir, met l'enchere ſur le loyer de terres, & que cette enchere fait la loi aux Cultivateurs. Eh! conſervons ces hommes précieux; leurs richeſſes rurales font la richeſſe de la Province, le ſort des riches, & la reſſource des pauvres. Que deviendrions-nous ſi par des ſpoliations ils tomboient dans la claſſe de ces Payſans dénués d'avances, ou ſi par dégoût ils laiſſoient tomber l'Agriculture dans les mains de ces derniers, que deviendrions-nous? Qu'on ne diſe pas, que ſans leurs chevaux, leurs inſtrumens & leurs ſemences, les terres des pauvres ne pourroient contribuer à l'impôt: il eſt certain que le champ qui ne produira rien, ne le payera pas; mais l'impôt eſt proportionné au produit de l'exploitation générale; mais il y a d'autres voies à prendre pour mettre ou tenir ces champs en valeur; mais pour en tirer un impôt, il ne faut pas détériorer la culture qui en paye la plus forte partie; mais cette taille ſera repartie ſur les forts Cultivateurs eux-mêmes, & s'ils ont un intérêt à la rejetter ſur les autres, en leur fourniſſant des inſtrumens de labour, ils leur en fourniront. Enfin ſous quelque aſpect que l'on conſidére cette pratique, elle eſt tout-à-fait injuſte & déſaſtreuſe. Ces conſidérations ſouverainement importantes frapperont & l'Autorité tutelaire, ſi attentive à maintenir la juſtice & à protéger l'Agriculture, & les Etats qui veillent avec tant de ſoin au bonheur des Peuples & à la proſpérité de la Province, & les Tribunaux qui ſont animés du même eſprit. Le mal eſt grave, le remede ne ſçauroit être trop prompt.

Dans la derniere Aſſemblée générale de MM. les Députés généraux & ordinaires des Etats de la Province d'Artois, en ſuivant leur tendre intérêt pour le beſoin de l'humanité, ont réſolu de faire ouvrir dans cette ville, pour le ſoulagement des campagnes, un cours de démonſtration de l'Art des accouchemens, & d'entretenir aux frais de la Province dans cette Ecole, ſix femmes de l'âge de dix-huit à vingt-cinq ans, pourvues de certificats de bonnes mœurs, intelligence & capacité. Il ſera auſſi envoyé à l'Ecole du ſieur Varoquet, Démonſtrateur d'Accouchément à Lille, quatre femmes qui y feront pareillement entretenues, pendant un an, aux frais de la Province.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre de M. Charlemagne, Fermier Général à Bobigny, près Pantin, le 4 Avril 1772. A M. le Docteur, de l'Academie des Arts de Londres, des Sociétés d'Agriculture de Rennes, Rouen, Limoges &c, Régiſſeur du Guémadeuc en Pléneuf, proche Lamballe.

J'ai préſenté Jeudi dernier, Monſieur, à la Société Royale d'Agriculture de Paris, dont j'ai l'honneur d'être Membre, les pieds de bled que vous m'avez envoyés des landes que vous cultivez dans vos terres de Bretagne. On les a examinés avec admiration: je les ai meſurés & j'ai trouvé qu'ils avoient deux pieds de hauteur: ce qui m'a ſurpris, c'eſt que malgré cette prodigieuſe grandeur, les fanes ne paroiſſent pas incliner à entraîner les épis, ce qui annonce la plus abondante des récoltes. En examinant, nous avons trouvé qu'un des pieds avoit onze tubes & produiſoit par conſéquent onze épis; que j'eſtime, pour ne pas multiplier les êtres, à chacun au moins vingt-cinq grains de bled, ce qui produiroit deux cens ſoixante-quinze pour un. On a vu quelquefois plus dans des jardins ſur des couches; mais en plaine, des journaux ſemblables ſont une merveille. Je ſuis très-flatté que vous réuſſiſſiez auſſi bien avec les trois Garçons Laboureurs que je vous ai envoyés à Pléneuf.

J'arrive de l'Ecole d'Agriculture d'Annelle, conduite ſous les principes de M. Sarcey de Sutieres; j'ai vu la plus belle culture poſſible, ſes bleds infiniment ſupérieurs à ceux de tous ſes voiſins. Mais ils ſont de beaucoup inférieurs à vos bleds de Pléneuf, & j'eſpere en faire le voyage à la moiſſon pour les voir.

Permettez que j'aie l'honneur d'être avec l'attachement ſincere & l'eſtime la plus véritable &c. *Signé*, CHARLEMAGNE.

II.

Maniere d'empêcher l'huile de fumer &c.

Perſonne n'ignore combien l'uſage de l'huile eſt préférable, pour les gens d'étude,

à celui de la chandelle & même de la bougie ; cependant l'huile ordinaire n'eſt pas exempte d'inconvéniens ; elle exhale des vapeurs déſagréables & nuiſibles ; on peut y remédier de la maniere ſuivante. On met dans un vaſe de terre de l'eau de puits ou de fontaine, en obſervant qu'il n'y ait qu'autant d'eau & de ſel qu'il en faut pour que le ſel ſe diſſolve ſans que l'eau en paroiſſe changée. On trempe dans cette eau ſalée une méche que l'on laiſſe enſuite ſécher avant que de la placer dans la lampe. Enſuite on verſe dans une bouteille égale quantité d'huile & de cette eau, & l'on laiſſe repoſer la bouteille. Cela fait, on peut verſer le mêlange dans la lampe, il donnera beaucoup de clarté ſans fumée & ſans odeur. Il eſt à remarquer que par cette méthode, on conſume beaucoup moins d'huile. Toutes les huiles propres à éclairer ſont ſuſceptibles de ce correctif.

III.

Nouvel inſtrument de Mathématique propre pour les Arpenteurs &c.

Le P. Touſſaint de Saint-Marcel, Carme déchauſſé du Couvent de la rue de Vaugirard à Paris, eſt Auteur d'un nouveau compas de proportion & de réduction qui mérite l'attention des Mathématiciens. MM. de l'Académie des Sciences ont reconnu que cet inſtrument réuniſſoit tous les uſages des compas de réductions & de proportions ordinaires, & qu'il leur donnoit plus d'étendue & d'exactitude avec plus de facilité. Avec ce compas, on eſt en état, ſans avoir aucune connoiſſance des Mathématiques, de réſoudre ſur le champ pluſieurs problêmes de Géométrie-pratique, comme de lever un plan ſur un côteau au graphometre, de le rapporter géométriquement ſur le papier, de le calculer trigonométriquement, opération qui a toujours fort embarraſſé les Arpenteurs. On peut s'adreſſer pour le voir ou ſe le procurer, ſoit à l'Auteur, ſoit à M. *Bernier, Ingénieur pour les inſtrumens de Mathématiques, au Niveau, Quai de l'Horloge du Palais.* Le P. Touſſaint a auſſi un compas de calibres, qui marque les poids & diametres des boulets, & le calibre des pieces, conformément aux derniers réglemens. Outre ce compas propre pour l'Artillerie de terre, il en a fait un autre pour l'Artillerie de mer.

IV.

Remede contre l'épizootie.

On s'eſt ſervi avec le plus grand ſuccès, dans la Baſſe Autriche, d'un remede très-ſimple contre la mortalité qui y regnoit derniérement parmi les beſtiaux. Ce remede eſt compoſé de craie de Cologne, de poivre long en égale quantité, qu'on réduit en poudre ſéparément. La doſe pour un bœuf ou un taureau eſt de deux onces, pour une vache d'une once, pour un veau au-deſſus d'un an d'un peu plus qu'une demi-once, & pour un veau récemment ſevré de la ſixième partie d'une once. On leur fait avaler cette poudre le matin entre deux morceaux de pain. Comme elle leur répugne par ſon mauvais goût, il faut faire enſorte d'empêcher qu'ils ne la rejettent. On leur en donne trois doſes en cinq jours, c'eſt-à-dire, chacun à un jour d'intervalle, en obſervant de ne laiſſer manger que deux heures après. Ce remede n'empêche point qu'on ne les nourriſſe d'ailleurs comme à l'ordinaire.

V.

Nouvelle Fabrique de verres de Bohême.

» Depuis ſix mois il s'eſt établi à Fere en » Tardenois, à vingt lieues de Paris, une » Verrerie Royale, dans laquelle on ne fa- » brique que des verres à vitre, connus ſous » le nom de verre d'Alſace & verre de Bo- » hême; ces deux eſpeces de verre ſont d'une » qualité ſupérieure, ne ſont point ſujettes » à ſe rougir ni calciner, & conſervent leur » tranſparent malgré le ſoleil & l'humidité; » ils ſont ſinguliérement doux à la coupe. » Le Magaſin de ces verres eſt à Paris rue » Thevenot; il s'y en trouve, ainſi qu'à » Fere, de toutes grandeurs : on peut avoir » les commandes au bout de quinze jours; » avantage qu'on ne trouve pas dans toutes » les autres Verreries éloignées. On fait » des envois pour les Provinces, & le prix » de ces verres n'eſt pas plus haut que celui » des autres Verreries. On prie les perſonnes qui voudront ſe ſervir de ces verres » d'envoyer leurs Vitriers pour s'aſſurer davantage de leurs qualités; on prie auſſi » d'affranchir les Lettres.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 11 Avril 1772 au Mercredi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 à 22 livres; *idem* au Port de la Gréve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 18 Avril 1772, de 52 à 53 liv.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille, 21 à 22 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21; *idem* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *idem* nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 18 *Avril* 1772.

		liv.		
Or de Portug. à	720			*marc.*
Du Mexique à	714			
Du Perou à	706			
Les guinées à	718			
Ducats à	97	15		*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99	5		
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	52	5		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	53	15		
Piaſtres à	49	7	6	

CHANGES DE PARIS, *du* 18 *Avril* 1771.

Amſterdam	55 ¼	à 3 8e.
Londres	32 ⅛	
Hambourg	182	
Madrid	15 2	
Cadix	15	
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon, *Paques*	¼ à ⅝	p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1772.	*Jeudi* 16.	*Vendredi* 17.	*Samedi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	. . . . .	. . . . .	1090 . . .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	FESTE.	FESTE.	250 . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	. . . . .	69½ . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	. . . . .	466 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 15 Avril 1772		Du Jeudi 16.		Du Samedi 18.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Lebrun, ſix dern. mois 1771.	A.	Courmont, ſix d. mois 1771.	C.	Bardin, ſix dern. mois 1771.	D.
Lecanu, *idem.*	C.	Boutray, *idem.*		Boſcheron, *id.*	E.
Radix j. *idem.*		Drouet, *idem.*	F.	Pigis, *idem.*	
Gautier, *idem.*	D.	Sainte-Luce, *id.*		Caron, *idem.*	
Roytier, *idem.*	E.	Rouillard, *idem.*	H.	Lenoir, *idem.*	J.
Boutet, *idem.*		Bouron, *idem.*	J.	Delarue pere, *id.*	
Deſpeignes, *id.*	F.	Delagarde, *idem.*	M.	Delarue fils, *id.*	
Daubonne *idem.*		. . . . .		Goſſey, *idem.*	
Lallement l'. *id.*	G.	. . . . .		. . . . .	
Meulan, *idem.*	H.	. . . . .		. . . . .	
Boucard, *idem.*	J.	. . . . .		. . . . .	
Deſplaces, *idem.*	M.	. . . . .		. . . . .	
Lallement j. *idem.*		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 25 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 29 Mars.*

ON attend ici, dans le courant de Mai & de Juin, des grains que le Gouverneur de Riga a eu ordre de livrer, pour la valeur de 50,000 roubles : on ſe flatte d'en recevoir autant de la Poméranie & de la Finlande. Il eſt donc vrai qu'il n'y a que la circulation qui manque à l'Europe.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 4 Avril.*

Les Sociétés Economiques des Etats Héréditaires s'occupent très-ſérieuſement de l'amélioration des prairies & des bergeries. Ce dernier article a été porté en Suede à un haut degré de perfection par le ſoin de quelques zélés Patriotes. Il paroît ici divers Mémoires ſur ces matieres. Le Docteur Fauken vient de publier un excellent Ouvrage ſur les fievres putrides qui enlevent beaucoup de monde en Allemagne.

DE MUNICH, *le 6 Avril.*

La Société Electorale Bavaroiſe des Mœurs & de l'Economie rurale, a reçu aujourd'hui au nombre de ſes Membres M. Paradis, ancien Profeſſeur de l'Académie Royale Militaire de Copenhague, Correſpondant de la Gazette & du Journal d'Agriculture de Paris, & des Journaux étrangers à Francfort. Cette Société a pour but la perfection des mœurs & celle de l'Agriculture, deux objets étroitement liés enſemble, puiſqu'ils tiennent aux mêmes principes & qu'ils concourent aux mêmes effets. Une telle inſtitution eſt modélée ſur la nature elle-même qui a, pour ainſi dire, fondu les loix phyſiques & les loix morales les unes dans les autres : elle ſuppoſe, dans ſon Fondateur, la connoiſſance profonde de la ſcience qui tire la regle des mœurs de l'ordre phyſique, & le bonheur de l'obſervation des loix de cet ordre & de cette regle.

DE FRANCFORT, *le 11 Avril.*

On vient de réclamer à Hanovre une invention attribuée par l'Auteur de la Gazette des Arts de Vienne à un de ſes amis, & annoncée dans différens Papiers, ſpécialement dans la Gazette d'Agriculture de Paris. Il s'agit de la maniere ingénieuſe de détacher par une ſeule courroye les chevaux d'une voiture en cas d'accident, ou de ſéparer le timon de la voiture par le moyen d'une vis. Cette invention appartient, à ce qu'on aſſure, à M. Wiehe, Mathématicien d'Hanovre, à qui l'on doit un moyen non moins ingénieux d'éloigner ou de rapprocher les roues d'une voiture quelconque ſelon le beſoin, & ſelon la largeur du chemin.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ITALIE.

De Florence, *le 31 Mars.*

S. A. R. dans la vue d'étendre le commerce & d'exciter l'induſtrie, vient de permettre, par différentes notifications, à tous les Habitans de préparer les peaux & les cuirs, dans les lieux approuvés par le Magiſtrat de la Santé, ſans être aſtreints à aucune formalité, nonobſtant les anciens Statuts & Réglemens auxquels il eſt expreſſément dérogé. Mais comme l'abolition des taxes ſur l'exercice de cette profeſſion laiſſe un vuide dans la caiſſe royale, il ſera établi des droits de 5 & de 10 livres pour cent peſant, ſur l'introduction des peaux & des cuirs étrangers, à moins qu'ils n'entrent par Livourne, Lunigiana, Pietraſanta & Portoferrajo; droits qui néanmoins ne ſubſiſteront que paſſagérement & en attendant des arrangemens nouveaux.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Avril.*

Vendredi 3 de ce mois, le Pownall a informé la Chambre des Communes qu'il propoſeroit Lundi 6 à la Chambre de s'aſſembler en grand Comité pour prendre en conſidération l'état actuel du commerce des grains, & pour délibérer ſur les propoſitions ſuivantes agréées par le Comité par lui demandé l'année derniere, & pour voir en même tems quelles propoſitions on pourroit faire relativement à ces objets pour le bien public, en établiſſant une loi permanente au lieu d'une loi momentanée. Voici le projet en queſtion.

Arrêté que ſi l'importation & l'exportation des grains étoient convenablement réglées par une loi permanente, cette loi encourageroit les Cultivateurs & deviendroit un moyen d'augmenter la culture de cette denrée de premiere néceſſité, de la procurer à meilleur marché pour la ſubſiſtance des pauvres, & de prévenir les abus qui ſe commettent dans cette branche de commerce.

Arrêté que lorſque le prix du froment ſera à 48 shelings le quarter (en monnoie de France 31 liv. le ſeptier, meſure de Paris) ou au-deſſus, il ſera alors à propos d'en permettre l'importation, en payant les droits ſuivant les loix actuellement ſubſiſtantes.

Arrêté que lorſque le prix du froment ſera au-deſſous de 44 ſ. le quarter (en monnoie de France 28 l. 8 ſ. le ſeptier de Paris), on pourra alors en permettre l'exportation.

Arrêté que lorſque le prix du froment ſera au-deſſous de 44 ſ. le quarter, il ſera à propos d'accorder la gratification de 5 ſous (monnoie de France 5 liv. 18 ſ.) par quarter ſur l'exportation du froment qui ſera du crû de la Grande Bretagne, & qui ſera exporté ſur des vaiſſeaux Anglois conformément aux loix du commerce & de la navigation.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le 9 Avril.*

Il paroît un Octroi de l'Impératrice-Reine, daté du 20 Mars, par lequel S. M. ordonne qu'il ſera ouvert dans cette Ville chez la veuve de *Nettine* & fils, Banquiers de la Cour, le 15 de ce mois, un emprunt de trois millions de florins de change, compoſé de trois mille obligations de mille florins, chacune, diviſibles néanmoins en obligations de 500 florins, à 4 pour cent d'intérêt, argent de change, rembourſables après le terme de dix ans. Comme les circonſtances exigent que l'emprunt ſe rempliſſe promptement, ceux qui y contribueront d'ici au 1 Juillet jouiront d'une prime d'une année d'intérêt.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 10 Avril.*

Du 17 Mars au 7 du courant, il eſt entré 111 bâtimens François & 34 Etrangers. Il a été importé 13235 charges de bled, 12485 mill. 2 ton. 45 barriq. d'huile, ſans parler de quelques cargaiſons deſtinées pour le Languedoc; 850 ch. de ſeigle, 1220 de gros millet, 116 ſacs de petit millet, 585 ardebs 56 ſacs & 25 quint. de riz, 40 quint. de biſcuit, 200 ch. d'orge, 3040 de feves, 530 ſacs de haricots, 1350 ch. d'autres légumes, du poiſſon ſalé, du ſon, du ſuif, de

l'étaim, du plomb, des toileries, des douves, du merrein, du corail, de l'eſpart, du charbon de terre, de la ſoude &c.

Les grains étoient principalement tirés de la Cale, d'Alger, de Tunis, de Bugie, de Bonne, de Cagliari, de Livourne, d'Ancone, de Mahon &c. Quant à l'huile, elle provenoit ſur-tout des autres Ports de la Provence qui continue d'en fournir au Languedoc, ainſi que de Cannes, de Nice &c. L'exportation de cette denrée a été défendue dans les Deux-Siciles, la Romagne, l'Etat de Lucques. Cette circonſtance multiplioit les commiſſions dans l'Etat de Gênes; & comme le prix de la denrée s'étoit en conſéquence conſidérablement accrû, le Gouvernement en a prohibé l'extraction tant par mer que par terre, juſqu'à ce qu'on ſe ſoit aſſuré de l'approviſionnement néceſſaire & pour la conſommation des Habitans & pour l'uſage des Arts. L'hiver a été très-favorable aux oliviers de notre Province.

Il eſt arrivé, dans le tems ci-deſſus marqué, deux bâtimens de Conſtatinople, 4 de Smyrne, 2 d'Acre, 5 de la Cale &c. *L'Héroine*, la *Victoire*, le *Capricieux*, *l'Aimable Marguerite*, la *Félicité*, la *Marianne*, *l'Américaine*, la *Colombe*, la *Gentille*, ſont revenus des Iſles de l'Amérique. On a appris de Carthagène qu'un bâtiment de Morlaix, qui alloit être jetté ſur des rochers, a été tiré de ce danger par des ſecours qu'une frégate Angloiſe lui a envoyés. M. de Bertellet, Conſul François, en a fait témoigner ſa reconnoiſſance au Capitaine Anglois, en s'excuſant de ce qu'il ne s'acquittoit pas lui-même de ce devoir, à cauſe d'une indiſpoſition. Pluſieurs navires Anglois ont éprouvé en dernier lieu le même empreſſement de la part des Navigateurs François.

Du 18 Mars au 8 du courant, il eſt ſorti 191 bâtimens François & 83 Etrangers. Il y avoit quatre navires deſtinés pour la Barbarie, onze pour le Levant, deux pour Alexandrette, deux pour Tunis, un pour la Cale, un pour Smyrne &c. Le vaiſſeau *l'Amitié* eſt parti pour la Martinique ainſi que le *Condé*; & *l'Actif* ainſi que la *Marianne* pour Saint-Domingue. Le vaiſſeau la *Marie-Adélaïde* a fait voile pour les Iſles de France & de Bourbon.

DE PERPIGNAN, *le* 10 *Avril.*

Bénis ſoient les Seigneurs qui habitent leurs terres & qui aiment l'Agriculture! Il ſemble que leur préſence attire ſur elles la roſée du Ciel. Tout renait, tout ſe ranime, tout refleurit autour d'eux. Il y a environ vingt ans que M. de la Houliere, Militaire reſpectable, Citoyen vénérable, acheta une une terre inculte & par conſéquent inhabitée ou habitée par quelques malheureux. A peine a-t-il eu fixé ſa réſidence à Salces, près de cette Ville, qu'il a vu que les hommes ne manquoient à la terre que parce que les facultés & les encouragemens manquoient aux hommes. Dès qu'on leur a offert des ſalaires, ils ont paru ne demander que le travail, pendant qu'ils languiſſoient dans la pareſſe comme s'ils en étoient incapables. Des défrichemens & des plantations de tous les genres, entrepris par ce Seigneur, ont changé la face du pays & le ſort des Habitans: il y a généralement de l'aiſance, & le produit de la dixme eſt augmenté d'un tiers. Quand M. de la Houliere commença ſes travaux, à peine voyoit-on ſur la terre quelques ſaules épars; il a été obligé d'en tirer les plants de trois lieues: aujourd'hui tout ſe couvre d'arbres, & les Habitans ne manquent plus de chauffage. Ce Seigneur, attentif à ſaiſir tout ce que l'on propoſe d'utile pour la perfection de la culture & de la préparation des denrées, s'eſt hâté de ſe procurer des inſtructions ſur le preſſoir portatif de M. Vallet, Curé de Colombe, annoncé dans la *Gazette du Commerce*. Les preſſoirs du Rouſſillon ſont ſujets à de graves inconvéniens: deux hommes les font travailler en ſerrant avec des cordes on des chaînes de fer les femelles qui courent dans deux vis; ſi la corde ou la chaîne manque, ils courent riſque de ſe tuer; d'ailleurs le raiſin n'eſt preſſé qu'imparfaitement, & il reſte dans le marc un cinquième du vin; enfin ces machines coûtent de 60 à 70 liv. On remarque que, dans le canton, il y a beaucoup de vignes que l'on cultive à la charrue; elles rendent beaucoup moins que ſi elles étoient culivées à bras, mais cette maniere entraîne au moins plus d'avances. Il eſt à deſirer que cette denrée ſe multiplie ici, puiſque nos vins ſont très-recherchés, même de l'Etranger, & qu'il s'en exporte beaucoup tant par mer que par terre.

DE GRENOBLE, *le* 12 *Avril.*

On écrit de Mont-Dauphin que les vivres & le fourrage y ſont ſi chers qu'il n'eſt plus guères poſſible d'y voyager, & qu'il eſt très-difficile d'y ſubſiſter : le foin coûte un ſou la livre. Tout eſt dans l'inaction, le commerce languit, les Habitans ſont obligés d'aller chercher à ſubſiſter ailleurs, des familles entieres ſe ſont expatriées cette année. Il ſeroit néceſſaire d'ouvrir des communications, d'attirer le commerce, & d'exciter l'induſtrie, & puiſſamment dans un pays ſi triſte & ſous un ciel ſi rigoureux.

Aux environs de Briançon, pres du village de la Vachette, on peut recueillir une manne en petites larmes : elle ſe forme avec la roſée du mois de Mai ; il faut la cueillir avant le lever du ſoleil, ſans quoi elle diſparoit.

Le 1 du préſent mois, un ouragan renverſa à Vienne plus de cent cheminées, déracina des arbres dans la campagne, enleva des toits, & cauſa beaucoup d'autres dommages, ſans que perſonne ait été bleſſé.

DE VERMANTON, *le* 14 *Avril.*

La nuit du 31 Mars au 1 Avril, après pluſieurs jours de pluie, la Cure groſſit avec tant de rapidité que l'alarme ſe répandit auſſitôt dans tout le canton. Une partie du village d'Arcy fut inondée. Les Habitans de celui de Lucy furent obligés de ſe réfugier dans le Preſbytere. Le Curé fit tranſporter & placer dans les lits qu'il pouvoit avoir une vingtaine d'enfans couverts de petite vérole ; ce Paſteur eſt le pere de ſon Peuple, & il voyoit ſes enfans dans la déſolation. A Rigny, Abbaye de Bernardins, les Religieux, le Fermier & tous leurs gens coururent beaucoup de danger ; les bâtimens furent endommagés, les murs d'enclos renverſés, les proviſions emportées &c. Le Couvent eût été entiérement ſubmergé ſi les eaux ne ſe fuſſent ouvert ici un large paſſage, en rompant la digue qui eſt à gauche du Pertuis. Dans cette Ville, nous fûmes menacés à l'Occident par la riviere, & à l'Orient par un torent que les eaux des montagnes formoient. Il fallut abandonner le Fauxbourg de la Grenouillere, les murs des magaſins du port s'écroulerent ; les jardins furent dévaſtés. M. Picard, Chirurgien de cette Ville, eut l'intrépidité d'aller, à travers mille périls, dans une barque conduite par deux hommes, retirer du haut d'un moulin un Meûnier malade dans ſon lit & aſſiégé par les eaux. Depuis trois heures du matin juſques vers midi, le mal ne ceſſa de s'aggraver : le Peuple paſſoit de la conſternation au déſeſpoir ; on commença de bonne heure des prieres publiques ; le Curé annonça une neuvaine pour le ſoir au retour des travaux de la campagne. Le lendemain, un torrent d'eau appellé par le Peuple des *urines*, fondit ſur une partie de la Ville ; la plaine appellée *Grande Vallée* fut inondée ; les caves des maiſons du quartier ſe remplirent d'eaux que l'on voyoit ſurgir de deſſous terre. Le Dimanche ſuivant, aux prieres publiques, M. le Curé, après avoir remarqué que rien de ce qui intéreſſoit l'humanité n'étoit étranger à la Religion, qu'il ne pouvoit mieux exercer un miniſtere de charité que dans le ſeul lieu où il trouvoit ſes Ouailles raſſemblées, & que la Chaire évangélique, loin de repouſſer ſon zele, ſanctifieroit en quelque ſorte les inſtructions qu'il alloit leur donner pour leur ſoulagement, entra dans de longs & utiles détails ſur les moyens de remédier aux dégâts que l'on venoit d'eſſuyer, & il honora la Religion en l'intéreſſant ainſi au malheur du Peuple. Mais ſes vues ſalutaires, comment les remplir ? La Ville manque de fonds, la campagne eſt dévaſtée, les Habitans ont ſouffert de grandes pertes, il faut qu'une main ſecourable & puiſſante les aide à réparer tant de maux ; & leurs eſpérances ne ſe fondent que ſur la bienfaiſance du Gouvernement qui a ſéché les pleurs & fermé les plaies de tant de malheureux ruinés par de ſemblables accidens.

D'ANGERS, *le* 16 *Avril.*

Les champs enſemencés nous préſentent une perſpective bien flatteuſe ; mais d'un autre côté les pluies continuelles menacent de détruire ces belles apparences. Nous flottons entre l'eſpérance & la crainte. Les ſeigles ne paroiſſent pas annoncer une grande production ; & les grains ont derniérement augmenté aſſez conſidérablement. Le froment s'eſt vendu le 10 à notre Marché juſqu'à 3 l. 10 ſ. le boiſſeau du poids de vingt-cinq livrrs.

Les vignes & les arbres fruitiers ſont fort avancés & peut-être trop. Si le tems ne ſe fixe pas au beau, il eſt à craindre que ces récoltes ne ſoient médiocres.

Les denrées ſont généralement à haut prix. Le beurre s'eſt vendu ce Carême juſqu'à 20 ſous la livre de ſeize onces, prix exceſſif pour cette Province.

Le beau tems opéreroit une révolution favorable, en confirmant les belles apparences des différentes récoltes.

De Paris, *le 23 Avril.*

Lettres-Patentes du Roi, données à Verſailles le 20 Janvier 1772, portant exemption réciproque du droit d'Aubaine entre la France & la Suiſſe. Les louables Cantons de la Suiſſe & les Villes de S. Gal, Mulhouſe & Bienne, ayant fait connoître à S. M. Très-Chrétienne, le deſir qu'ils auroient qu'Elle voulût bien leur aſſurer par un acte ſolemnel & réciproquement obligatoire, l'exemption du droit d'Aubaine & de celui de Traite foraine, pour les effets des ſucceſſions qui pourroient leur écheoir ou appartenir en France : & S. M. étant diſpoſée à donner en toute occaſion auxdits Louables Etats, des preuves de ſon affection & bienveillance royale, & à ſe prêter à tout ce qui peut affermir de plus en plus l'ancienne union confédérale, amitié & bonne intelligence qui ſubſiſte entre ſa Couronne & leſd. Etats, Elle a chargé le Chevalier de Beauteville, Lieutenant Général de ſes Armées, & ſon Ambaſſadeur près le Louable Corps Helvétique, de prendre, avec les Députés deſd. Louables Etats, les arrangemens les plus propres à remplir l'objet qu'ils propoſent.

En conſéquence, Son Excellence le Chevalier de Beauteville & MM. Henri-Eſcher de Keffiken Statthalter, & Jean-Henri Orell, Tréſorier du Conſeil de la Ville & Canton de Zurich, au nom des Cantons de Zurich, Berne, Glaris, Proteſtans, Bale, Schaffouſe, Appenzel, Proteſtans, & des Villes de Saint-Gal, Mulhouſe & Bienne, munis de pleins pouvoirs néceſſaires à cet effet, ſont convenus pour & au nom de S. M. Très-Chrétienne & deſdits Louables Etats, des articles ſuivans. S. M. T. C. déclare (art. 1) que les Citoyens, Bourgeois & Sujets des Louables Cantons Proteſtans de la Suiſſe &c. ſeront exempts à perpétuité dans tous les Etats de ſa domination du droit d'Aubaine & de celui de Traite Foraine pour les effets des ſucceſſions qui pourront leur écheoir & appartenir; & leſdits Louables Etats déclarent de leur côté que ces mêmes droits appellés en Suiſſe *Abziig*, ne pourront être exercés dans les pays de leur Souveraineté, pour le préſent ni pour l'avenir, contre les Sujets de S. M. pour les mêmes objets &c. En conſéquence les Citoyens deſdits Louables Etats, ſoit qu'ils ſoient domiciliés en France, ſoit qu'ils n'y faſſent qu'un ſéjour paſſager, pourront diſpoſer de leurs biens par teſtament, donation &c. en faveur de qui bon leur ſemblera, & leurs héritiers Sujets deſd. Etats demeurant en France ou en Suiſſe, pourront recueillir leurs ſucceſſions & en jouir ſans avoir beſoin d'aucune Lettre de naturalité; & les Sujets de S. M. Très Chrétienne jouiront réciproquement des mêmes avantages dans tous les pays de la Souveraineté deſd. Louables Cantons & Villes alliées. En exécution des articles précédens, les Sujets reſpectifs (art. 3), leurs héritiers légitimes, ou autres ayant titre valable, pourront recueillir leurs ſucceſſions, tranſporter les biens & effets mobiliers où ils jugeront à propos, régir & faire valoir leurs immeubles, ou en diſpoſer par vente ou autrement, en juſtifiant ſeulement de leurs titres & qualités; bien entendu qu'il aura été préalablement fait inventaire deſdites ſucceſſions par les Juges des lieux, & que les Sujets reſpectifs ſeront tenus aux loix, formalités & droits établis dans les Etats & Pays où les ſucceſſions auront été ouvertes, à l'exception cependant des droits d'Aubaine & de Traite foraine, appellés en Suiſſe *Abziig*, dont les uns & les autres ſeront exempts &c. &c. &c.

Lettres-Patentes du Roi, données à Verſailles le 6 Mars 1772, portant exemption du droit d'Aubaine entre la France & le Danemarck. Le ſieur Rodolphe le Maire, chargé alors des affaires du Roi de France près le Roi de Danemarck, auroit arrêté & conclu à Copenhague le 23 Août 1742, avec les Miniſtres Danois un Traité dont l'art. XL porte en ſubſtance; Que les Sujets du Roi de Danemarck ne ſeront point *Aubains en France*, & que leurs héritiers Sujets dudit Roi de Danemarck leur ſuccéderont en tous leurs biens meubles & immeubles, ſoit par

teſtament ſoit *ab inteſtat ;* & qu'au cas qu'il y eût diſpute pour l'hérédité entre deux ou pluſieurs héritiers, les Juges des lieux décideront le procès par Sentence définitive ; qu'au cas que les héritiers deſdits Sujets fuſſent abſens ou mineurs, les biens & effets du défunt ſeront inventoriés par un Notaire public en préſence du Juge ordinaire &c. Et que réciproquement le contenu au préſent article ſera obſervé à l'égard des Sujets de S. M. Très-Chrétienne dans les Etats du Roi de Danemarck : S. M. déclare par ces préſentes avoir pour agréable ledit article XL dudit Traité, l'approuve & promet de l'exécuter & de le faire exécuter ponctuellement.

Edit du Roi donné à Verſailles au mois de Février 1772, *portant ſuppreſſion des Hôtels-des-Monnoies de Caen, Tours, Poitiers, Toulouſe, Riom, Dijon, Reims, Troies, Amiens, Bourges, Grenoble, Rennes & Beſançon ; des Offices de Directeurs, Contrôleurs-contre-Gardes, Eſſayeurs & Graveurs deſdites Monnoies ; & de différens autres Offices dans les Monnoies ; réduction de gages au denier vingt ; & création d'Offices de Procureur du Roi, de Greffier & d'Huiſſier pour la Monnoie de Lyon.*

Déclaration du Roi, donnée à Verſailles le 12 *Décembre* 1771, *& regiſtrée en la Chambre des Comptes le* 7 *Mars* 1772, *concernant la comptabilité des Gardes du Tréſor Royal.* Les autres Edits, Déclarations &c, pour l'Ordinaire prochain.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Livre nouveau.

Moyens certains & peu coûteux de détruire le mal vénérien, par J. J. Gardane, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin de Montpellier, Cenſeur Royal, des Sociétés Royales des Sciences de Montpellier & de Nancy, de l'Académie de Marſeille &c. &c. A Londres & ſe trouve à Paris chez Didot, Libraire, Quai des Auguſtins. Broch. de 24 pag.

M. Gardane, dans l'examen & l'eſſai des diverſes manieres de traiter les maladies vénériennes, s'eſt principalement propoſé de trouver, en faveur des pauvres Artiſans & de tout le Peuple, le remede qui réuniroit la facilité, la ſimplicité, la modicité du prix à la certitude d'une guériſon radicale. Sans en exclure aucun, il conſeille principalement l'uſage des frictions adminiſtrées par les malades eux-mêmes, & l'uſage interne du mercure ſublimé approuvé par de ſçavans Médecins, & entr'autres par M. Macquer. Par ces deux moyens, les frais des drogues ne doivent pas aller au-delà de neuf livres, pour les guériſons les plus difficiles & les plus longues. M. Gardane deſireroit que, ſans ſurcharger l'Etat de nouveaux Hôpitaux, on affectât un lieu particulier ſoit dans les Hôpitaux exiſtans ſoit ailleurs pour traiter ces maladies. Le traitement populaire, ſimplifié de cette façon, pourroit de même être adminiſtré aux filles de joie, détenues dans les priſons de Paris juſqu'au tems du jugement qui doit les élargir ou les condamner à la Salpêtriere. M. le Lieutenant de Police vient de former cet établiſſement qui doit ſervir d'exemple à toutes les grandes Villes. Tous ces moyens ſont ſimples & économiques. Il ſeroit encore aiſé d'établir la correſpondance que l'Auteur conſeille entre les Médecins déſignés dans les grandes Villes, pour former un recueil précieux d'obſervations, & répandre l'inſtruction dans les Provinces où elle paroît très-néceſſaire. Mais il ne ſuffiroit pas de multiplier les ſecours curatifs du mal vénérien, ſi l'on n'empêchoit pas qu'une foule de gens ſans titre & ſans connoiſſance ſe mêlaſſent de traiter ces maladies par des remedes peu ſûrs & peut-être malfaiſans &c.

A propos de ces gens-là & de ces remedes, nous prions nos Lecteurs de trouver bon que nous diſions, en paſſant, un mot de la maniere dont M. Royer, *des lavemens antivénériens*, a jugé honnête, décent & louable de parler de nous dans ſes *nouvelles Obſervations.* Pag. 5, il dit que *M. Gardane ne ceſſe de publier & de faire imprimer dans les Journaux qui lui ſont dévoués & dont il eſt le Cenſeur, ou l'approbation de ſon Mémoire ou un extrait des prétendus mauvais ſuccès* des lavemens anti-vénériens. Pag. ſuivante, il cite notre Journal de Février 1771 p. 155, & il trouve *riſible d'entendre appeller la méthode de guérir par le ſublimé, la méthode de M. Gardane.*

Si M. Royer a ri de l'extrait que nous avons donné du Mémoire de M. Gardane, tant mieux pour lui, il eſt bon de rire quelquefois. Tout en riant, voudroit-il bien nous apprendre comment il lui a été révélé que *nous étions dévoués* au Cenſeur de nos Feuilles ? car enfin il faut ſçavoir ce qu'on dit ſur-tout quand on accuſe, & M. Royer le ſçait ſans doute : il n'a pas imaginé ces choſes-là, un homme honnête n'ajoute pas foi à ſes rêves, il n'en fait pas de cette eſpece. Il ne nous a certainement pas jugés ſur notre réputation, il eſt même plus que vraiſemblable qu'elle n'eſt pas parvenue juſqu'à lui, c'eſt un malheur dont nous tâcherons de nous conſoler : mais enfin, M. Royer, qui vous a dit que nos opinions étoient aux ordres de M. Gardane (& de qui que ce puiſſe être), & que nous trahirions notre conſcience pour lui complaire ? Du reſte ſi vous rougiſſez de ma queſtion, c'en eſt aſſez, n'en parlons plus.

Juſqu'à la publication des *Obſervations nouvelles*, nous avions cru fermement que M. Gardane nous avoit envoyé ſa Brochure, en nous priant ſimplement de l'annoncer & d'en dire notre avis : il étoit trop honnête, & il nous connoiſſoit trop bien, quoique nous n'euſſions jamais eu l'honneur de le voir, pour en demander davantage. Il nous arriva d'oublier cette Brochure, & M. Gardane fut obligé de nous la rappeller par une ſeconde lettre. Nous nous hâtâmes alors, à ce qu'il nous ſemble, de réparer notre tort ; & nous rendimes compte de l'Ouvrage de M. Gardane comme nous rendrions compte de celui de M. Royer, ſuivant nos foibles lumieres & naturellement auſſi *dévoués* à la vérité & à la juſtice que M. Royer peut l'être à ſes lavemens, s'il eſt permis d'employer cette comparaiſon.

Il eſt vrai que le certificat du Médecin & du Chirurgien-Major de la Pitié qui atteſtent les *mauvais ſuccès* des lavemens antivénériens adminiſtrés par M. Royer lui-même à pluſieurs ſujets, nous frappa. Nous ne ſçavons pas ſi M. Gardane eſt auſſi Cenſeur des regiſtres de la Pitié ; mais nous crumes bonnement, ſur ce témoignage, que ces *mauvais ſuccès* étoient *réellement mauvais*. M. Royer eſt venu enſuite, & il a dit qu'ils n'étoient que *prétendus mauvais* ; nous ſouhaitons ſincérement que les malades aient été guéris, quoi qu'en diſent les regiſtres. Enfin nous parlâmes de l'uſage du ſublimé, en diſant, pour abréger, la *méthode de M. Gardane*, parce qu'il la ſuivoit, ſans prétendre qu'il en fût le premier Auteur, comme nous diſons les *lavemens anti vénériens de M. Royer*, parce qu'il les adminiſtre, ſans prétendre en aucune maniere qu'il en ſoit l'Inventeur. Si M. Royer a encore envie de rire, qu'il rie, nous le trouverons très-bon; mais qu'il nous permette de lui conſeiller de ne jamais parler d'extraits, d'ouvrages, de certificats, d'approbations, de ſuffrages empruntés, ſuggérés, inſpirés, dictés, commandés &c. Il y a des gens bien méchans.

Du reſte, par intérêt pour l'humanité, nous deſirons ardemment que les lavemens anti-vénériens ayent toute la vertu vantée par ſes Adminiſtrateurs : on ne ſçauroit trop multiplier les moyens de guérir ces maladies auſſi cruelles que honteuſes qui dégradent & déſolent l'eſpece humaine ; il faut louer & encourager ceux qui ſe livrent à ces recherches ſalutaires, mais il ne faut croire à leurs découvertes que ſur la foi de l'expérience la plus certaine & la plus conſtante.

I I.

Prix du grain à Londres, le 8 Avril 1772.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	46 à 54
De Drêche	29 à 34
De Seigle	35 à 38
D'Orge	22 à 26 6
D'Avoine	16 à 18 6

Le quarter du meilleur froment étant à 54 shillings, c'eſt ſur le pied de 34 ℔ 17 ß de France le ſeptier de Paris.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 15 Avril 1772, au Samedi 18 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 15, 19 l. 10 ſ. à 24 l. *le ſeptier* ; *idem* au Port de la Greve, de 23 liv. 10 ſ. à 25 liv. Le ſeigle, de 14 l. 10, 16 à 17 l. ; l'orge, de 9 liv. 10 ſ., 10 liv. 10 ſ. à 11 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 15 Avril 1772 au Samedi 18 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16 l. 10 ſ., 19 à 21 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 22 Avril 1772, de 51 à 52 liv.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille, 22 à 23 l.; *id.* nouvelle de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21; *idem* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *idem* nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Avril 1772.*

	H	ß		
Or de Portug. à . .	720			marc.
Du Mexique à . . .	714	5		
Du Perou à	706	5		
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	16		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	10		
Or à 20 karats à . .	83	15		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	52	5		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	53	16		
Piaſtres à	49	8	6	

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 8 Avril.

L'ONCE.

	H	ß	d.	
Or monnoyé	4	0	6	
dito en barres	4	0	6	
Pieces de huit. Grandes pillares . . .		5	6	3/4
d°. petites		5	6	3/4
Grandes pillares du Mexique		5	6	3/4
dito petites du Mexique		5	6	3/4
Argent en barres		5	8	

COURS DU CHANGE A LONDRES, *le 8 Avril.*

	Eſcalins.	
Amſterdam à deux uſances. .	34	9
Dito, à vue	34	5
Hambourg, à deux uſances 1/2	34	10
	Deniers.	
Paris, à un jour de date. . .	31	2/24
Dito, à 2 uſances.	31	
Bordeaux à 2 uſ.	31	
Cadix	39	
Liſbonne.	67	
Livourne.	50	1/4

CHANGES DE PARIS, *du 23 Avril 1771.*

Amſterdam	55 1/4 à 3 8e.
Londres	32 1/8
Hambourg	182
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 1/4
Gênes	94 1/4
Lyon, *Pâques*	5/8 p. 8/8 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1772.	*Lundi 20.*	*Mardi 21.*	*Mercredi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	. . . . .	. . . . .	1090 92 1/2 . .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	FESTE.	FESTE.	250 . . .
Prom. à 5 p. 8.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	. . . . .	. . . . .	69 1/2 . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	. . . . .	466 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 2 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE RIGA, *le 2 Avril.*

TROIS vaiſſeaux Hollandois, chargés de farine & de bled, ſe ſont perdus près de l'embouchure de la Dwina; les équipages ont péri.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le 6 Avril.*

Enfin l'heureux moment après lequel nous ſoupirions eſt arrivé; la navigation eſt rouverte. Le 2 il entra dans ce Port 55 navires de différens pays, la plûpart chargés de harengs, de ſel, de vin, de biere, de ſucre &c; le 3, il en arriva 25, & le lendemain 4; mêmes cargaiſons. Point d'autres grains que de l'avoine.

ALLEMAGNE.

DE TRAVEMUNDE, *le 8 Avril.*

Après avoir langui pendant un hiver long & rude, nous avons à la fin lieu d'eſpérer que cette Ville qui ne ſubſiſte que par les ſecours & les dépenſes des Navigateurs, ſortira bientôt de cet état cruel. Le 2, il entra dans le Port de Hambourg 47 vaiſſeaux partis de différens autres Ports, & pluſieurs autres les jours ſuivans: il en eſt ſorti quelques-uns pour le Groenland, la Baltique &c.

D'EISENACH, *le 8 Avril.*

Madame la Ducheſſe Régente de Saxe-Weimar vient de conſacrer à l'entretien des pauvres de la Ville & de la campagne un établiſſement dans lequel les infirmes trouveront des ſubſiſtances & les valides du travail. En même tems, il a été ordonné que les mendians étrangers & oiſifs ſeroient arrêtés, renfermés dans des maiſons de force, & employés à divers ouvrages.

DE DANTZICK, *le 10 Avril.*

Il y avoit dans les magaſins aſſez de grains & il en eſt arrivé des proviſions aſſez conſidérables pour que le Magiſtrat ait permis l'exportation de mille laſt, réſerve faite de 2000 laſt de ſeigle & de 500 de froment. Nous apprenons de Kœniſberg que le tiers des grains emmagaſinés pour l'approviſionnement de la Ville, doit être vendu pour être exporté. Toutes les circonſtances ſemblent promettre à l'Europe le retour de la circulation & de l'abondance.

DE RATISBONNE, *le 12 Avril.*

La Corporation des Bouchers a obtenu de S. A. l'Electeur de Baviere, une exemption de tout droit d'entrée ſur le bétail

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

qu'elle feroit venir du Haut-Palatinat & de Courlande pour la conſommation de cette Ville, ainſi que la franchiſe pour l'exportation des peaux &c.

ITALIE.

De Venise, *le 8 Avril.*

S. M. l'Impératrice-Reine a daigné deſtiner des Prix de 150, 100, 80 & 50 florins d'Allemagne pour ceux qui, au jugement de la Société de Lubiana, Capitale de la Carniole, donneront *des méthodes propres à améliorer les pâturages pour les beſtiaux ſoit qu'on les conſerve pour perpétuer la race, ſoit qu'on veuille les engraiſſer pour la boucherie; & qui conſtateront la bonté par des preuves de fait, tirées ſur-tout des lieux où ces eſpeces d'animaux ſont aſſez nombreuſes*, d'ici au dernier Août de la préſente année.

Avec l'approbation de S. M. I. & R., la même Société propoſe pour ſujet d'un autre Prix : *par quelle pragmatique Légiſlation pourroit-on, dans un Etat vaſte, réuni & percé de chemins commodes pour le charroi ainſi que de fleuves navigables, prévenir avec la plus grande certitude & la plus conſtante efficacité, le danger de la diſette & de l'extraordinaire cherté des vivres néceſſaires pour les beſoins journaliers, de maniere que tout à la fois l'Agriculture ſoit le plus efficacement excitée & promue, pendant que la continuation du prix moyen le plus raiſonnable ſera aſſurée?* On pourra diſcuter en même tems l'influence de la mer ſur l'Etat qu'elle embraſſe. Les Mémoires ſeront envoyés avec les formalités ordinaires, écrits en Latin, en François, en Allemand ou en Italien, d'ici au mois de Septembre prochain, ſoit directement à la Société, ſoit à ſon Chancellier, M. le Baron de Reigenffeld, Conſeiller de S. M. I. & R. A.

Le Prix de Pratique de l'année 1771 a été adjugé au Cultivateur Martin Dermarck, de la Seigneurie de Marenfels, Cercle de la Carniole. Le même Prix pour l'année courante ſera donné à l'Agriculteur qui aura planté le plus grand nombre de mûriers, & vérifié légalement la plantation devant lad. Société.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 6 Avril.*

Il a regné ici, pendant plus de trois mois, des tems horribles, pluies, gréles, tempêtes, ouragans &c. On n'a rien oſé embarquer ſur les navires arrêtés dans le Port. Le Peuple réduit à un état déplorable, a prolongé ſes maux en mangeant le bled en herbe.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 14 Avril.*

Le 30 du mois dernier, le navire *Saint-Michel*, de la Compagnie Royale des Caraques, venant de la Guyara, eſt entré dans le Port de Cadix, chargé de 13,144 fanegues de cacao, & de 52,189 piaſtres fortes.

S. M. a daigné accorder une penſion au ſieur François Ros, Inventeur d'une machine pour la fabrication des velours.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 18 Avril.*

On apprend par les dernieres nouvelles du Bengale qu'il y a eu une grande mortalité parmi les Soldats Européens de la Compagnie, & qu'elle a été occaſionnée par l'uſage immodéré des liqueurs fortes. Ce déſordre provient d'une nouvelle eſpece de monopole établi depuis peu à Calcutta. Le Gouverneur & le Conſeil ont accordé à un Particulier le privilege excluſif de faire de l'arrack, & de donner des permiſſions pour vendre des liqueurs fortes en détail. Comme ce Particulier eſt le ſeul qui diſtille de l'arrack, il n'accorde ces permiſſions qu'à ceux qui achetent chez lui, & il n'en refuſe à perſonne ſous cette condition. Indépendamment du bénéfice qu'il fait par ſa diſtillation, il oblige les Détailleurs à lui payer tous les mois une certaine contribution pour la liberté qu'il leur donne. On a tout lieu de ſoupçonner que des perſonnes employées dans l'Adminiſtration de Calcutta ſont intéreſſées dans cette entrepriſe, puiſque l'Officier qui commande les Troupes s'eſt plaint que depuis qu'il s'étoit établi une ſi grande quantité de boutiques pour vendre en détail des liqueurs fortes, la ſévérité des punitions & toutes les précautions poſſibles ne pouvoient détourner les Soldats de l'ivrognerie & les garantir des effets pernicieux de la débauche, & que malgré cela, il n'a pas pu obtenir du Gouvernement qu'on remédiât à un abus ſi funeſte,